



Association de la Communauté Copte Orthodoxe du grand Montréal
La voix des Chrétiens O. d'Égypte, au Québec

Montréal, le 8 mai 2009

À sa réunion mensuelle tenue le 8 mai 2009, le Conseil d'administration, au nom des 37000 coptes orthodoxes du grand Montréal, a voté à l'unanimité, la résolution suivante, au sujet du nouveau cours d'éthique et de culture religieuse :

« Attendu que le gouvernement du Québec a éliminé le droit des parents de choisir entre un enseignement religieux ou moral, à l'école, pour leurs enfants;

Attendu que le gouvernement a modifié l'article 41 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne pour faire perdre aux parents cette liberté de choix;

Attendu que le MELS du Québec a imposé unilatéralement le cours d'éthique et de culture religieuse;

Attendu que ce cours présente aux élèves leur identité religieuse comme étant d'égale valeur par rapport à leurs camarades;

Attendu qu'à travers ce cours, toutes formes de croyances sont assimilées les unes aux autres;

Attendu que ce cours brime le droit personnel d'affirmer la dimension unique de sa religion;

Attendu que ce cours relativise les valeurs de la foi chrétienne dans une sorte de catalogues d'idéologies;

Attendu que le gouvernement oblige les commissions scolaires à refuser toute demande d'exemption aux parents;

Attendu que le gouvernement force des enseignants à enseigner ce cours qui va à l'encontre de leur conscience;

Il est résolu :

- 1) D'appuyer les parents qui demandent que leurs enfants soient exemptés du cours ÉCR;

- 2) D'exiger que ce cours devienne optionnel de façon à respecter le droit des parents d'éduquer leurs enfants en conformité avec leurs convictions religieuses ou philosophiques;
- 3) D'appuyer les enseignants qui demandent d'être dispensés d'enseigner ce cours.